

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
11 février 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°2.4

Vote compte de gestion 2015
de la Commune

L'an **deux mille seize** et le **vingt deux février**, à **20 heures 30** le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian (Proc.)**Maire.

Présents : RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY (Proc.), MM.RIVIERE, AMOUROUX (Proc.), LIVOTI, Mmes TOUZANNE, AIMONE-CAT (Proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés :
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)
M. PIZZATO (Proc. M. AMOUROUX)
Mme TONELLO (Proc. Mme AIMONE-CAT).
M. ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY).

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion **2015**.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budgets de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2015** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2015** au **31 décembre 2015** ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **25.02.2016**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 23 février 2016

